

COMMUNE DE DARVAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES DE DARVAULT N° 01/2025**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 31 MARS 2025

L'an deux Mil vingt-cinq le lundi 31 mars à 18h00, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de cette commune, régulièrement convoqué, en date du 19 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine GAUTREAU, Maire-Adjoint, présidente.

Présents : Mr Fabrice JEULIN, Maire

Mme Catherine GAUTREAU, Maire-Adjoint, Présidente

Mr Cyril BRY, Maire-Adjoint

M. Eric BROCHON conseiller municipal,

Mme Hélène GOMES, conseillère municipale

M. Jean-Pierre RIMBAULT, représentant de l'Etat

Mme Lucy DELZENNE, représentante de l'IDEN

Mme Morgane VEROUDART directrice ALSH

Absents : Mme Sandrine DA COSTA FERREIRA, conseillère municipale

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter 1 point à l'ordre du jour : provision pour dépréciation des créances douteuses.

Membres en	
Exercice	9
Présents	8
Votants	8

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026. La Ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les membres du comité sont donc amenés à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion,

Mme GAUTREAU, présidente, présente le Compte Financier Unique 2024 de la commune qui laisse apparaître les résultats comme ci-après :

EN FONCTIONNEMENT

• Dépenses	241 146,11 €
• Recettes	166 171,86 €
• Déficit sur année N	- 74 974,25 €
• Excédent année N-1	112 562,64 €

L'excédent de fonctionnement total est de **37 588,39 €**

Le Compte Financier Unique est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus et ont les membres présents signés au registre.

acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification

Le Maire
Fabrice JEULIN

